

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 24 juin 2025, à 17 H 00, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, PÉDRINI Lélío, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMETZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, MACKÉ Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick

PROCURATIONS :

LAVERGIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DE CARRION Alain donne procuration à PÉDRINI Lélío, IDZIAK Ludovic donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERTIER Jacky donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DERUELLE Karine donne procuration à BOSSART Steve, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia donne procuration à LEFEBVRE Nadine, OPIGEZ Dorothee donne procuration à CLAIRET Dany, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DEBUSNE Emmanuelle, GIBSON Pierre-Emmanuel, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELBECQUE Benoît, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PHILIPPE Danièle, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno, VOISEUX Dominique

Monsieur PÉDRINI Léo est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
24 juin 2025

RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – DEPOT DU DOSSIER DE
CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « SOLIDARITES
ALIMENTAIRES »

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Développer des circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une agriculture locale et paysanne.

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial de niveau 2, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a été lauréate en novembre 2022 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Accès de tous à une Alimentation locale, saine, durable et de qualité » pour une durée de deux ans.

Ce programme était alors financé par le commissariat à la lutte contre la pauvreté, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Il s'agissait d'un dispositif expérimental d'accompagnement des territoires sur les enjeux de coordination de l'aide alimentaire.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a développé un partenariat avec l'Association Nationale des Epicerie Solidaires (ANDES, filiale du groupe SOS).

Ce dernier avait pour objectif de :

- renforcer les partenariats et les rencontres entre les acteurs de la précarité alimentaire au niveau local (CCAS, Secours Populaires, Croix Rouge, épiceries solidaires etc.) ;
- accroître l'offre de l'aide alimentaire en produits durables et accompagner les structures à ce mode d'approvisionnement permettant entre autres, de sécuriser les débouchés commerciaux pour les agriculteurs du territoire ;
- favoriser la participation des personnes en situation de précarité en formant des groupes d'ambassadeurs et en co-crédant des ressources ;
- développer des actions innovantes comme l'utilisation des chèques alimentaires durables auprès des producteurs locaux.

Compte tenu des résultats observés, le commissariat à la lutte contre la pauvreté, la DREETS et la DRAAF ont décidé de produire une nouvelle édition, via l'AMI « Solidarités Alimentaires ».

L'objectif de cet AMI est d'identifier les territoires labellisés PAT souhaitant poursuivre une démarche locale de coordination des acteurs pour développer l'accessibilité à une alimentation durable et locale. Les territoires sélectionnés bénéficieront sur deux ans :

- de moyens financiers permettant de recruter un chargé de mission dédié au renforcement de la lutte contre la précarité alimentaire ;
- sur la première année, d'une formation-action ciblée, dispensée par les membres du Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) ;
- sur la deuxième année, en fonction de la solidité du réseau et des crédits disponibles, d'un accompagnement financier dans la mise en place d'actions.

Aussi la Communauté d'Agglomération souhaite proposer sa candidature au titre de son PAT, et ce, au regard des actions structurantes qu'elle met en place actuellement :

- lancement d'un AMI afin d'identifier un porteur de projet pour la mise en place d'un système logistique en faveur des circuits courts;
- déploiement des îlots nourriciers sur la Communauté d'Agglomération et soutien du Club des Entrepreneurs ESS et de son chef de file Noeux Environnement ;
- soutien de la Communauté d'Agglomération à l'Organisation d'une Chaîne Euro-régionale d'Archipels Nourriciers Solidarisés (OCEANs).

Dès lors, répondre à cet AMI permettrait de poursuivre la structuration des réseaux locaux qui œuvrent contre la précarité alimentaire. Il s'agirait de :

- Pour les personnes en situation de précarité : Poursuivre les accompagnements proposés localement d'un point de vue psycho-social (sortie des bénéficiaires des dispositifs d'aide, augmenter le sentiment de légitimité et l'autonomie de ces derniers) ;
- Pour les structures accompagnatrices : Sécuriser l'aspect technique (réflexion pour une logistique locale afin de rapprocher l'offre et la demande et permettre de favoriser les débouchés locaux pour les agriculteurs. Travail sur la mutualisation des infrastructures de stockage notamment) ;
- Pour la Communauté d'Agglomération : gagner en visibilité et augmenter le maillage territorial en faveur de la lutte contre les précarités, poursuivre le processus d'autonomisation des structures et des bénéficiaires afin, *in fine*, de les voir s'émanciper des fonds publics.

Concernant le soutien financier, l'enveloppe proposée est de 40 000 euros par an, sur deux ans. A l'issue de la première année de mise en œuvre, en fonction de l'avancée du projet et sous réserve de la disponibilité des crédits, un renouvellement du financement pourra être envisagé.

En outre, le financement du projet ne pourra excéder 90 % du coût total du projet, demandant une participation à minima de 10 % de la Communauté d'Agglomération.

Les dépenses éligibles sont :

- les frais salariaux nécessaires au recrutement de personnel dédié au projet ;
- les dépenses de matériel, de communication dans la limite de 10 000 euros par an ou tout autre dépense de fonctionnement contribuant aux objectifs du projet.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 16 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée de candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Solidarités Alimentaires » et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les documents qui s'y rattachent. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département....

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

DECIDE de candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Solidarités Alimentaires ».

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer tout document relatif à cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 JUIN 2025**

Et de la publication le : **30 JUIN 2025**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice



LECONTE Maurice